

COMMUNE DE SALLELES D'AUDE (11)

Permis d'Aménager
« Au temps des Coquelicots »



27 AVR. 2021

**PROJET ARCHITECTURAL, PAYSAGER ET
ENVIRONNEMENTAL**

PAPE N°7

PA8.A – PROGRAMME DES TRAVAUX

Maître d'ouvrage

HECTARE SA
3 avenue de la Coupe
11 100 NARBONNE

HECTARE
URBANISME DURABLE

Bureau d'études VRD

OPALE Ingénierie
ZA La Plaine
11 300 CURNANEL

Opale
Société de Conseil et d'Ingénierie

Architecte

TRAM
12 boulevard Gambetta
11 100 NARBONNE



PREAMBULE

Le maître d'ouvrage, HECTARE SA, projette la création d'un lotissement dénommé « Au temps des Coquelicots » comprenant 11 lots sur la commune de Sallèles d'Aude.

Ce projet comprend la réalisation :

- De 11 lots destinés à la construction individuelle
- Des travaux de requalification de la voie communale (restant propriété de la commune), au droit de l'opération
- D'une voie nouvelle pour la desserte des lots 1 à 4 et d'un parking visiteur de 8 places
- Des travaux de viabilisation de tous les lots

L'accès sera rendu possible depuis l'avenue du Stade (RD 418)

Ce programme de travaux précise les principes généraux portant sur la réalisation des équipements d'infrastructure relatifs à l'aménagement de ce projet.

Les surfaces, tout élément de cotation mentionné et la position des branchements de chaque lot sur les divers plans annexés à la présente demande sont donnés à titre indicatif.

L'ensemble des ouvrages du présent programme des travaux devra être respecté à la réalisation, sauf si des contraintes techniques ou pragmatiques s'y opposent lors de l'exécution du chantier. Dans ce cas, les modifications apportées devront faire l'objet d'une consultation pour validation auprès des services compétents (mairie, intercommunalité, service de l'état), sans faire l'objet d'un modificatif du permis d'aménager. (Ex : positionnement et nombre de candélabre en fonction du modèle retenu par la Commune).

27 AVR. 2021

I - TERRASSEMENTS

D'une manière générale les travaux de terrassements comprendront :

- ↳ Le débroussaillage et le nettoyage du terrain et des abords si besoin
- ↳ Les terrassements en pleine masse pour l'exécution des chaussées, parkings, bassin de rétention et espaces verts.
- ↳ Les plates-formes d'implantation des habitations seront réalisées ultérieurement par les acquéreurs de chaque parcelle, ainsi que leur accès depuis la voie principale, les stationnements privatifs non clos sont réalisés par l'aménageur

II- VOIRIE (Pièce PA8-B)

27 AVR. 2021

La chaussée devra tenir compte de la résistance mécanique nécessaire pour supporter le trafic lié à l'occupation du projet.

La voirie projetée présentera les caractéristiques suivantes :

- ↳ Impasse existante : voie à double-sens recalibrée à 5,50m moyen sur un linéaire de 108m.
- ↳ Chaussée : une voie en impasse de 5,00m est prévu pour desservir les lots 1 à 4. La longueur de cette voie est de 50m environ.
- ↳ Trottoir : un trottoir de 1,50m de large est prévu en bordure des voies du lotissement.
- ↳ Stationnement : Le projet prévoit l'aménagement de 3 places de stationnements longitudinales en bordure de l'impasse existante et d'un parking de 8 places (dont une place PMR) sur la voie nouvelle.
Chaque lot disposera de deux emplacements pour stationnement privatif de 5m x 5m (PPNC) dont le positionnement est imposé.

	Chaussée – stationnement visiteurs *	Trottoir *	Stationnement PPNC *
Couche de surface	Enrobés – Ep 5cm	Béton désactivé – Ep 10 cm ou enrobés - Ep 4 cm	Graves Non Traitées 0/20 – épaisseur = 0.10
Couche de base	Graves Non Traitées 0/20 – épaisseur = 0.15 m	–	–
Couche de fondation	Graves Non Traitées 0/80 – épaisseur = 0.30 m	Graves Non Traitées 0/20 – épaisseur = 0.25	–
Pente transversale	Dévers 2%	Dévers 1.5%	Dévers 1.5%

* Le dimensionnement est donné à titre indicatif et pourra être modifié suivant les préconisations de l'étude géotechnique.

La plateforme voirie sera soutenue en limite extérieure par une fondation, qui pourra être utilisée par la suite comme assise de clôture. Cette limite sera matérialisée par un rang d'agglos semi-allégé 20x20 sur la base d'une fondation 40x40.

Un épaulement et/ou un soutènement seront à confirmer lors de la phase d'exécution, pour les tronçons de voirie dont la configuration l'exigera.

« Les constitutions de chaussée ci-dessus définies pourront être modifiées en fonction de l'étude d'exécution au profit d'une structure au moins équivalente »

III - RESEAUX HUMIDES : (Pièce PA8-C)

III.1. ASSAINISSEMENT

Le réseau d'assainissement sera de type séparatif. Il sera réalisé conformément au plan annexé et suivant les recommandations du fascicule 70 du CCTG complété des investigations complémentaires et concertations avec le service technique gestionnaire concerné.

III.1.1. Assainissement - Eaux Pluviales :

Les eaux pluviales de l'opération seront collectées par un réseau de canalisations et régulées par un bassin de rétention conformément à l'étude hydraulique jointe.

Compte tenu de la topographie du site, certaines parties du réseau d'eaux pluviales passeront en servitude sur les lots privés.

Le schéma de principe de ces ouvrages est figuré sur le plan PA 8-C joint.

III.1.2. Assainissement – Eaux Usées :

Nature des travaux :

Les travaux consisteront à raccorder les effluents générés par les futures constructions au réseau d'assainissement existant dans l'impasse de la Figuerasse comme indiqué sur le plan PA 8-C.

Au droit de chaque lot et en limite de propriété, une boîte de branchement sera disposée et raccordée au réseau principal.

Avant tout commencement des travaux, l'entreprise chargée de les réaliser se mettra en rapport avec les services techniques municipaux et/ou la compagnie fermière pour toute mise au point de l'intervention. Elle respectera également leur cahier de prescription pour la réalisation des travaux.

Conformément à l'article 25 de l'arrêté ministériel du 22 décembre 1994 relatif aux ouvrages de collecte et de traitement, un contrôle de la qualité des travaux avant mise en service devra être opéré afin de vérifier : étanchéité, bonne exécution des fouilles et de leur remblaiement, qualité des matériaux et dossier de récolement. Lors de la réception des travaux, il sera par conséquent réalisé une inspection télévisuelle et des essais d'étanchéité.

Caractéristiques des ouvrages principaux :

OUVRAGES	CARACTERISTIQUES
Canalisations pour réseau gravitaire	Matériau : PVC CR8 - Diamètre : 200 mm
Regard de visite	Ouvrage préfabriqué en béton ou PEHD- Tampon fonte 250 kN Diamètre : 800 mm
Branchements particuliers	Matériau : PVC CR8 -Diamètre : 160mm
Boîte de branchement privée	Tabouret PVC - Diamètre du tabouret : 316mm Tampon en fonte – Estampillé « EU »

« Les collecteurs seront dimensionnés conformément à l'instruction technique relative aux réseaux d'assainissement des agglomérations (1977). La localisation des ouvrages de branchement est susceptible de varier en fonction de l'étude technique, l'implantation définie au plan est indicative.

III.2. EAU POTABLE- DEFENSE INCENDIE :

Les travaux seront réalisés conformément au plan PA 8-C annexé et suivant les recommandations du fascicule 71 du CCTG complété des investigations complémentaires et concertations avec le service technique gestionnaire concerné.

Des investigations de terrain menées en parallèle à une consultation des services techniques municipaux et/ou de la compagnie fermière ont permis de définir le projet d'alimentation en eau potable des lots projetés.

Nature des travaux :

Le réseau AEP projeté sera raccordé au réseau existant de l'impasse de la Figuerasse.

Au droit de chaque lot et en limite de propriété, un coffret de branchement sera prévu raccordé au réseau principal. Les abris compteur seront de type mural d'un modèle agréé par le service gestionnaire.

Ils seront pré équipés d'un RA avant compteur, d'un clapet purge norme NF et d'une longueur de tuyau sortant du coffret après compteur (1 ml minimum). Les remontées jusqu'au coffret seront équipées de gaines isolantes.

Défense incendie : les hydrants existants permettront d'assurer la défense incendie de l'opération :

↳ **Angle avenue du Stade – Chemin du Pintourin : poteau incendie à 15 m de l'entrée de l'opération**

Avant tout commencement des travaux, l'entreprise chargée de les réaliser se mettra en rapport avec les services techniques municipaux et/ou la compagnie fermière pour toute mise au point de l'intervention. Elle respectera également le cahier des prescriptions de la compagnie fermière pour la réalisation des travaux.

Les opérations de raccordement sur des conduites ou des branchements en service seront effectuées par la compagnie fermière.

Caractéristiques des ouvrages principaux :

Ouvrages	Caractéristiques
Canalisations	Matériau : type Pehd 16 bars – bande bleue Diamètre : 75 mm
Branchements particuliers	Matériau : type Pehd 16 bars – bande bleue Diamètre : 25 mm
Poteau incendie	Sans objet

« La localisation des ouvrages de branchement est susceptible de varier en fonction de l'étude technique, l'implantation définie au plan est indicative. »

Le dossier d'exécution sera soumis à l'agrément des services techniques de la commune, et de la compagnie fermière. »

27 AVR 2021

IV - RESEAUX SECS : (Pièce PA8-D)

IV.1. ELECTRICITE :

IV.1.1. Basse tension :

Nature des travaux :

La puissance nécessaire au projet est estimée à 12KVA par lot.

Le lotissement sera alimenté par le réseau basse tension existant avenue du Stade.

L'ensemble du réseau desservant les lots sera souterrain. Les réseaux et branchements seront sous chaussée.

Le raccordement de chaque lot aboutira dans un coffret de branchement implanté en limite du lot.

Un dispositif de coupure de l'alimentation de chaque lot est prévu par le biais d'équipements tels que grille fausse coupure, grille d'étoilement, grille de repiquage.

Le schéma de principe de ces ouvrages est figuré sur le plan PA 8-D joint.

Les réponses techniques auprès du service ENEDIS consulté ne seront effectives qu'après obtention du permis d'aménager.

Caractéristiques des ouvrages principaux :

Ouvrages	Caracteristiques
Câble d'alimentation	Type triphasé Matériau : Aluminium HNS33 Section : $3 \times 240\text{mm}^2 + 95\text{mm}^2 / 3 \times 150\text{mm}^2 + 70\text{mm}^2$ $3 \times 95\text{mm}^2 + 50\text{mm}^2 / 4 \times 50\text{mm}^2$
Socle pour grille de fausse coupure	Socle double type S20
Câble de branchement	Type monophasé Matériau : Aluminium HNS33 Section : $2 \times 35\text{mm}^2$ ou $4 \times 35\text{mm}^2$
Coffret pour branchement	Type S22 ou REMBT

IV.1.2. Eclairage public :

Nature des travaux :

L'éclairage public du projet sera assuré par la mise en place de candélabres. Ils seront implantés dans l'emprise de l'espace public.

Le câble d'alimentation sous gaine sera souterrain. La mise à la terre sera obtenue par une cablette de terre rajoutée dans la gaine au conducteur.

Les candélabres seront implantés sur le domaine public (sur trottoir ou espaces verts)

L'installation sera raccordée sur un coffret de comptage spécifique.

Le schéma de principe de ces ouvrages est figuré sur le plan PA 8-D joint.

27 AVR. 2021

Caractéristiques des ouvrages principaux :

Ouvrages	Caractéristiques
Câble d'alimentation	Type de classe 2 Matériau : Cu R02V Section : 5 G16Cu R02V ou 3 G16Cu R02V Câblette de terre de section 25 mm ²
Gaine contenant le câble d'alimentation	Type TPC Matériau : PE Diamètre : Ø63 mm
Candélabre	Lanterne TWEET S2 56W ou équivalent sur mat 5m Lanterne IP66 précâblée RAL 3004

Le modèle de candélabre sera soumis à l'agrément du service technique de la commune et pourra, le cas échéant, être remplacé par un autre modèle.

IV.2. RESEAU TELECOM :

Nature des travaux :

Le projet sera alimenté à partir du réseau télécom existant sur l'impasse de la Figuerasse.
Les réseaux et branchements seront en souterrain (sous trottoir)
Un regard de branchement sera laissé en attente au droit de chaque lot.
Le schéma de principe de ces ouvrages est figuré sur le plan PA 8-D joint.

Caractéristiques des ouvrages principaux :

Ouvrages	Caractéristiques
Gaines réseau	Type TLST – 5 gaines réseau Matériau : PVC Diamètre : 45mm
Chambre de tirage	Type L1T – L2T – L3T Classe 250KN à 400KN
Gaines de branchement	Type TLST – 2 gaines branchement Matériau : PVC Diamètre : 45mm
Regard de branchement	Dimension : 30mm * 30 mm Tampon fonte ou composite 125KN

V – ESPACES VERTS :

L'aménageur prévoit la plantation d'arbres d'alignement sur l'impasse de la Figuerasse et le long de la voie nouvelle.

Un aménagement paysager est prévu également autour de la zone de stationnement sur la voie nouvelle avec plantation d'arbres et de massifs arbustifs.

Les essences d'arbres seront choisies en concertation avec le service Espaces Verts de la commune.

Le choix des essences de végétaux doit chercher à répondre à plusieurs critères : limiter les risques d'allergies, limiter le risque incendie, ne pas consommer trop d'eau et ne pas être une espèce invasive.

Un système d'arrosage par goutte à goutte sera mis en place.

VI - COLLECTE DES ORDURES MENAGERES

Une aire de collecte des déchets est prévue à l'entrée de l'opération. Ce local ouvert sera prévu pour contenir des containers OM et des containers de recyclage conformément aux prescriptions du service de collecte du Grand Narbonne.

Annexes :

-Note de calcul hydraulique

27 Avril 2021